

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7122 SÉANCE DU 24 août 2020

**Sont présents:**

<b>Konrad Sioui</b>	<b>Grand Chef</b>
Marc Savard	Vice-Grand Chef
Denis « Kalo » Bastien	Chef familial
Line Gros-Louis	Chef familiale
Dave Laveau	Chef familial
René « Wellie » Picard	Chef familial
Richard Jr. Picard	Chef familial
Jean Sioui	Chef familial
Rémy Vincent	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**RÈGLEMENT 2020-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-02  
CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE WENDAKE**

**Attendu que** le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a adopté le *Règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2008-01 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2009-01 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2016-01 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2019-01 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2020-02 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2020-04 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake* et par le *Règlement 2020-05 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 25 août 2020 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7122 SÉANCE DU 24 août 2020

**RÈGLEMENT 2020-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-02  
CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE WENDAKE**

**Attendu qu'**il y a lieu de réviser ce règlement tel que modifié afin de l'actualiser en fonction des usages actuels et projetés sur le territoire de Wendake;

**Attendu que** le CNHW est habilité à adopter le présent règlement en vertu des articles 81 (1) f), g), h) et q) de la Loi sur les Indiens.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Dave Laveau, **appuyé** par le Vice-Grand Chef Marc Savard, et **résolu** :

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat adopte le *Règlement 2020-06 modifiant le Règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel est réputé faire partie intégrante de la présente résolution et avoir été adopté en même temps qu'elle;
- **Que** le règlement entre en vigueur en date de la présente;
- **Que** le règlement soit publié sur le site Internet de la Nation huronne-wendat conformément au paragraphe 86(1) de la *Loi sur les Indiens*.

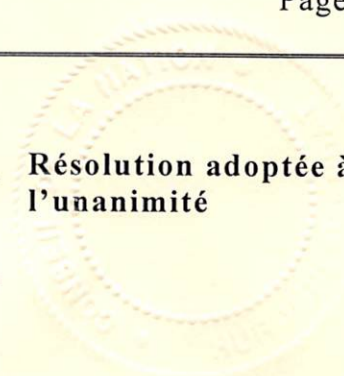
Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 25 août 2020 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND



**Règlement 2020-06 modifiant le Règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake**

**Attendu que** le Conseil de la Nation huronne-wendat (Conseil) a adopté le *Règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2008-01 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2009-01 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2016-01 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2019-01 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2020-02 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*, lequel a été modifié par le *Règlement 2020-04 modifiant le règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake* et par le *Règlement 2020-05 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*;

**Attendu qu'il** y a lieu de réviser ce règlement tel que modifié afin de l'actualiser en fonction des usages actuels et projetés sur le territoire de Wendake;

**Attendu que** le Conseil est habilité à adopter le présent règlement en vertu des articles 81 (1) f), g), h) et q) de la *Loi sur les Indiens*.

COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE, LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT 2020-06 TEL QUE RÉDIGÉ CI-APRÈS:

1. Le présent règlement modifie le *Règlement administratif 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*. Toute référence à un article dans le présent règlement est une référence à un article dans le *Règlement administratif 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake*;
2. L'article 4.2.1 du *Règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake* est modifié par l'ajout, au *Tableau des usages permis dans les zones résidentielles de faible densité (RFD)*, de l'usage suivant : Activité de fumoir artisanal;
3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication sur le site Internet de la Nation huronne-wendat, le tout conformément à l'article 86 de la *Loi sur les Indiens* (1985) L.C.R. c. I-5.

ADOPTÉ CE 25 JOUR DU MOIS DE AOÛT DE L'AN 2020 PAR :

  
KONRAD SIOUI, GRAND CHEF

MARC SAVARD, VICE-GRAND CHEF

DENIS BASTIEN, CHEF FAMILIAL

DAVE LAVEAU, CHEF FAMILIAL

RICHARD JR. PICARD, CHEF FAMILIAL

LINE GROS-LOUIS, CHEF FAMILIALE

RÉMY VINCENT, CHEF FAMILIAL

RENÉ W. PICARD, CHEF FAMILIAL

JEAN SIOUI, CHEF FAMILIAL